



Commune : CHASSE-SUR-RHONE

Objet : **Arrêté de fermeture la Pataterie - Numéro au fichier départemental : E-24327**

ARRETE N° 25/2023

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L. 123-1 et suivants,
- Vu l'avis favorable à l'AT ERP n° 038 087 22 10006 en date du 13 septembre 2022 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Vienne.

ARRETE

Considérant l'AT ERP n° 038 087 22 10006 déposé par SASU BURGER KING CONSTRUCTION représenté par Madame COMBET RONE Maryline sur le même emplacement que l'ancien restaurant la Pataterie (n° au fichier départemental E-24327) et ayant un reçu un avis favorable sous prescriptions suite à la commission de sécurité d'arrondissement de Vienne en date du 13 septembre 2022,

Considérant la visite de réception par la commission communale de sécurité en date du 09 aout 2023 de du restaurant à l'enseigne « BURGER KING ».

ARRÊTE prononçant la fermeture d'un Etablissement Recevant du Public

Article 1er :

L'établissement dénommé « La Pataterie », sis 1789 avenue Frédéric Mistral à Chasse sur Rhone, classé en type N de la 4ème catégorie relevant de la réglementation des ERP est fermé au public à compter du 17 juin 2022 conformément au dépôt de l'AT ERP pour le projet du nouvel restaurant « BURGER KING » représenté par Madame COMBET RONE Maryline.

Article 2 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

Article 3 :

Le présent arrêté est transmis :

- Au SDIS -service prévention Nord Isère,
- à M. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CHASSE-SUR-RHONE ;
- à M. le Directeur de l'urbanisme ;
- à M. le Brigadier-Chef principal de la police municipale.

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 09 aout 2023

Pour Le Maire,

**Pour le Maire,
l'adjoint délégué aux travaux,
espaces publics, voirie et réseaux,
propreté
André COMBIER**

